Image not found or type unknown

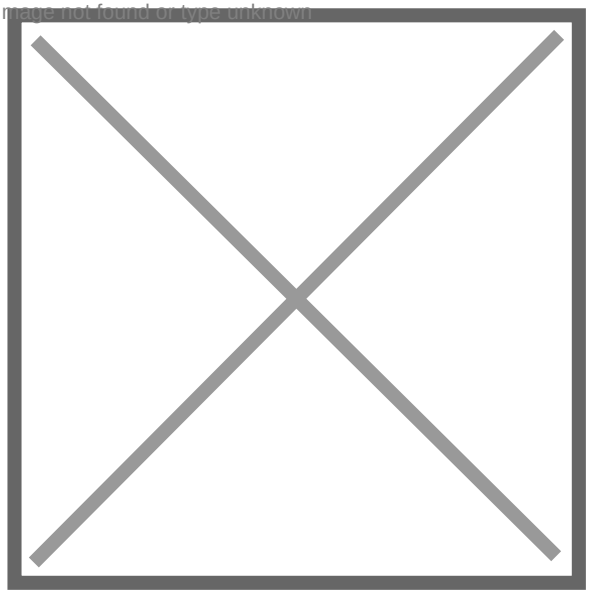

Controle d'alcoolmémie, à l'arrêt, véhicule en panne

Par **MOUSTIC22**, le **08/07/2018** à **18:06**

Bonjour,

J'ai subit un contrôle de gendarmerie alcoolémie alors que je n'étais pas au volant de ma voiture. J'étais en panne et étais en train de la pousser avec un ami. Ce contrôle est positif. On m''a fait signer hier la rétention du véhicule et du permis pour conduite sous emprise d'alcool. Je vais être convoqué demain pour ma déposition. Que dois je faire ? ils vont me forcer à signer une conduite en état d'ivresse ? Si je refuse, garde à vue sans doute? Dois je être accompagné d'un avocat ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **08/07/2018** à **22:19**

Bsr
Un automobiliste qui vient de descendre de son véhicule ne peut prétendre qu'il n'était pas au volant pour échapper à la répression (CA Douai, 18/10/90).

Qui vous a parlé de gare à vue ?

Par **Maitre SEBAN**, le **10/07/2018** à **14:41**

Bonjour,

Tout dépend. Si les agents vous ont vu au volant du véhicule, ce sera malheureusement leur parole contre la votre.
Si ça n'est pas le cas, vous pouvez bien évidemment réfuter les accusations à votre encontre de conduite sous l'empire d'un état alccolique.
Je reste à votre disposition pour plus d'information.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour
http://www.maitreseban.fr
avocat permis de conduire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés